

## PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE OU PRELIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA2000



## Pourquoi?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

## Evaluation simplifiée ou dossier approfondi?

# Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

## Par aui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un <u>animateur Natura 2000</u>, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

#### Pour aui?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

#### Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

## Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Commune et département) : LA VALETTE DU VAR 83

Adresse: ROUTE DEPARTEMENTALE 46

Téléphone: 04 83 16 67 68

Email: DDIGIORGIO@METROPOLETPM.FR

Nom du projet : DECHETTERIE DE LA VALETTE

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ?

Localisation du projet à proximité immédiate d'un site Natura 2000

## 1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

## a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Réhabilitation de la plateforme technique de l'ensemble du site de la déchetterie de la commune de La Valette-du-Var.

- Démolition de structures existantes
- Construction de quai de chargement/déchargement
- Reprise de voies de circulation goudronnées
- Le seul débroussaillage réalisé est celui pour répondre à la problématique incendie
- Création d'un réseau de récupération et de traitement (décanteur) des eaux usées avant rejet
- Création d'un bassin de rétention des eaux d'incendie

# b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Le projet est situé :

Nom de la commune : La Valette-du-Var N° Département : 83

Lieu-dit: Saint Joseph

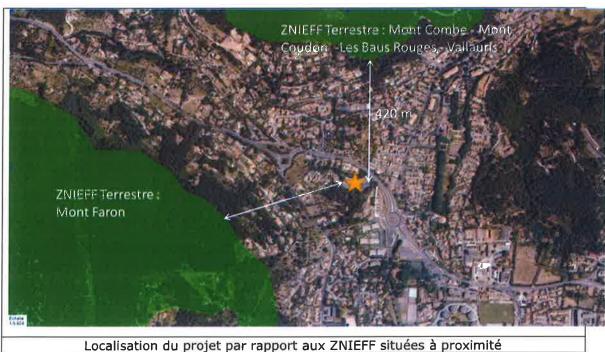
En site(s) Natura 2000 □

no de site(s):

Hors site(s) Natura 2000 ☑ A quelle distance ?

A ...20m (m ou km) du site n° de site(s) : FR93 01608 Mont Caume – Mont Faron Forêt domaniale des Morières





## c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 12 000 (m2) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

□ < 100 m<sup>2</sup>

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

□ 100 à 1 000 m²

 $\Box > 10\ 000\ m^2\ (> 1\ ha)$ 

Aucun aménagement connexe ne sera réalisé en dehors des parcelles concernées par le projet et qui sont déjà très majoritairement artificialisées.



## d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la

- Projet, manifestation : Significant distribution is the state of t		
□ nocturne		
- Durée précise si connue : 3 mois (jours, mois) Ou durée approximative en cochant la case correspondante :		
□ < 1 mois	□ 1 an à 5 ans	
⊠1 mois à 1 an	□ > 5 ans	

manifestation ou de l'intervention :

- Période précise si connue : Les travaux devraient être finalisés pour l'automne 2020.

## e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Un réseau de collecte des eaux pluviales sera créé sur le quai haut et le quai bas. Les dévers de voirie permettront aux liquides (eaux météoriques, pollutions accidentelles, eaux d'extinctions d'incendie, etc.) de rejoindre ce réseau.

Avant rejet au milieu naturel, les eaux collectées transiteront par un dispositif de traitement qualitatif à mettre en place. Un décanteur-dépollueur sera ainsi disposé sous voirie.

Le rejet des eaux épurées sera réalisé par pompage en sortie des décanteurs-déshuileurs. Il rejettera les eaux traitées dans le réseau collectif.

Les pluies de faible intensité et/ou les premières pluies d'un évènement orageux produisent le lessivage des sols. Ces eaux seront interceptées par l'ouvrage de traitement. Lorsque la capacité nominale de traitement sera dépassée, lors des épisodes pluvieux intenses, les eaux pourront surverser par un by-pass en parallèle des unités de traitement vers le fossé et point de rejet précité.

Un volume de confinement des eaux d'extinction d'incendie sera créé, à hauteur de 194 m³, afin d'éviter toute pollution du milieu naturel en cas d'incident sur la déchèterie. Le volume est déterminé de façon à être en mesure de contenir la totalité des volumes suivants :

- Volume d'eau nécessaire à la lutte extérieure contre l'incendie : débit de 60m³/h pendant 2 heures : 120 m³;
- Volume d'eau délivré par le RIA en attendant l'intervention des services de secours, soit 150 l/min pendant 15 min<sup>1</sup> X 1 RIA = 3 m<sup>3</sup>;
- Volume d'eau lié aux intempéries, à raison de 10 l/m² de surface drainée, soit 6 487 m², donc un volume de 65 m³.

Ce volume sera contenu dans un bassin de rétention dimensionné et accessible par un portail depuis l'extérieur de l'installation.

En cas d'incident, le responsable de site devra actionner, depuis la loge opérateurs, la fermeture des électrovannes permettant de dévier le réseau de collecte des eaux pluviales vers ce bassin de confinement. Les eaux devront être ensuite analysées et évacuées en site spécialisé par les services compétents.

## f . Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.		
Coût global du projet :		
□ < 5 000 € □ de 5 000 à 20 000 €	□ de 20 000 € à 100 000 € ☑ > à 100 000 €	
2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet		
☑ Rejets dans le milieu aquatique		
☑ Pistes de chantier, circulation		
□ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)		
Poussières, vibrations		
□ Pollutions possibles (cf. paragraphe E)		
☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'	implantation	

⊠Bruits (tronçonneuses)
□ Autres incidences
La zone d'influence du projet est réduite car le milieu est déjà artificialisé dans sa très grande majorité et les rejets dans le milieu naturel seront minimisés par des dispositifs de rétention.
3 Etat des lieux de la zone d'influence
Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.
PROTECTIONS:
Le projet est situé en :
☐ Réserve Naturelle Nationale
□ Réserve Naturelle Régionale
□ Parc National
☐ Arrêté de protection de biotope
□ Site classé
☐ Site inscrit
□ PIG (projet d'intérêt général) de protection
□ Parc Naturel Régional
☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
□ Réserve de biosphère
☐ Site RAMSAR
USAGES:
Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.
□ Aucun
□ Pâturage / fauche
□ Chasse
□ Pêche
☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre)
□ Agriculture
☐ Sylviculture
□ Décharge sauvage
☐ Perturbations diverses (inondation, incendie)
☐ Cabanisation
☑ Construite, non naturelle : déchetterie existante
□ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires : Le projet correspond au réaménagement/mise aux normes de la déchetterie existante, aucune activité de loisir ne se déroule sur la plateforme concernée par le projet.

#### **MILIEUX NATURELS ET ESPECES:**



Localisation des habitats N2000

#### MILIEUX NATURELS:

La cartographie fournit par le DOCOB permet de conclure à l'absence d'habitat Natura 2000 sur la zone. En effet, il apparait que c'est un habitat hors directive celui regroupant les villes, villages et sites industriels qui a été cartographié à proximité de la zone d'étude.

Parmi les entités naturelles présentes sur les parcelles on pourra retenir :

La falaise qui borde et délimite le sud du site :

Le plateau au-dessus de la falaise est végétalisé avec des pins d'Alep et quelques Chênes verts épars.

Le pied de falaise et la falaise sont en partie végétalisées par un cortège d'espèces classiques : quelques chênes vert (Quercus ilex), d'anciens oliviers (Olea Europaea), du Sumac des corroyeurs (Rhus coriaria) ainsi que différentes lianes : telles que la Clématite des haies (Clematis vitalba), la salsepareille (Smilax aspersa).

A noter aussi en pied de falaises la présence d'un pied d'Ailante glanduleux Ailanthus altissima espèce fortement invasive qu'il faudra éliminer, un pied de bambou a aussi été noté, il sera lui aussi à retirer.

La partie de falaise non végétalisée abrite quelques pieds de Centranthe rouge par exemple.

La ripisylve en bord du Saint Jospeh bord de nord du site

La ripisylve semble assez dégradée, elle est composée d'oliviers, de Pistachiers lentisques (*Pistacia lentiscus*), d'amandiers, et de jolis sujets de Chênes blancs. Cette ripisylve sera conservée afin de maintenir ce corridor vert et les arbres remarquables pour les chiroptères. A noter que dans sa partie nord-ouest l'ipomée (*Ipomea sp.*) sans doute échappée des jardins voisins est fortement présente etque la ripisylve est débroussaillée pour répondre à la problématique du risque incendie.

Arbres remarquables

Plusieurs sujets sont présents sur le site et seront tous conservés. Ainsi quelques chênes blancs sont présents dans la ripisylve et un bel eucalyptus à l'écorce décollée est présent au milieu du site. L'ensemble de ces arbres seront conservés, ils pourront être utilisés comme gîte pour les chiroptères.



Localisation des photographies sur le site







2- Chêne blanc remarquable dans la ripisylve qui sera conservé pour les Chiroptères



Falaise non végétalisée



Bassin de rétention des eaux d'incendie



Falaise en partie végétalisée et plateau colonisé par le pin d'Alep

Pied d'ailante, espèce invasive à 6supprimer en phase travaux

#### TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE:

Aucune espèce de faune et de flore remarquable n'a été détectée sur site. La consultation de la base de données Silène flore n'indique pas la présence d'espèces végétales bénéficiant d'une protection locale ou nationale au cours de la dernière décennie. A noter la présence du cortège traditionnel des Passériformes des oiseaux des villes.

D'une manière générale, sur l'ensemble du site la conservation des zones aujourd'hui végétalisées (ripisylve, falaises et vieux arbres) permettra à l'ensemble des espèces de se maintenir.

## 4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Le projet aujourd'hui porté par la Métropole concerne la modernisation d'une ancienne déchetterie. Le milieu naturel est donc d'ores et déjà fortement réduit et dégradé. Les aménagements à venir intégreront la conservation des éléments naturels existants (falaise, ripisylve, vieux arbres). L'impact sur les habitats et les espèces Natura 2000 sera donc nul.

Par ailleurs il permettra d'améliorer le traitement des eaux pluviales et des eaux d'incendie, limitant ainsi les impacts de cette installation sur les milieux naturels environnants.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Au cours du chantier, les milieux « naturels » présents sur la zone de la déchetterie ne seront pas modifiés, les perturbations seront donc moindres.

## 5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque ;

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

### Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences : Les travaux à venir concerne la réhabilitation de la plateforme technique de l'ensemble du site de la déchetterie de la commune de La Valette-du-Var aujourd'hui fonctionnelle mais devant être réaménagée afin de répondre aux nouvelles normes environnementales. L'ensemble de la zone est fortement perturbée et artificialisée, les travaux prendront en compte et maintiendront les espaces « naturels » existants. Les espèces végétales invasives détectées sur site seront éliminées.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu): TOUCON

Signature:

Le (date): 04 /1 23

#### Ou trouver l'information sur Natura 2000?

### - Dans I' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

### - Information cartographique GeoIDE-carto:

Sur le site internet de la DREAL :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive )

#### - Dans les fiches de sites région PACA :

Sur le site internet du ministère :

http://www.developpement-durable.gouv.fr (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > Natura 2000 )

### - Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

## - Dans le Formulaire Standard de Données du site :

Sur le site internet de l'INPN :

http://inpn.mnhn.fr (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

## - Auprès de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000 )

## - Auprès de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»